

Détails de la rémunération⁵

Option de frais de souscription	Fonds à intérêt quotidien et fonds du marché monétaire		Fonds de titres à revenu fixe		Tous les autres ⁶	
	Commission pour ventes	Commission de suivi	Commission pour ventes	Commission de suivi	Commission pour ventes	Commission de suivi
FSD	0 % ⁷	0,0 %	5 %	0,25 %	5 %	0,50 %
FPS	0 %	0 %	0 à 5 %	0,50 %	0 à 5 %	1 %
FSR	0 % ⁷	0,0 % ⁸	2,50 %	0,25 % ⁸	2,50 %	0,50 % ⁸
RCC	0 % ⁷	0,10 % ¹⁰	3 %	0,50 % ¹⁰	3 %	1 % ¹⁰
Catégorie F	S'applique aux comptes avec frais détenus par un propriétaire apparent; le distributeur facture la commission séparément du contrat de fonds distincts.					

Option de frais de souscription	Commission pour ventes	Frais de service
Catégorie O	0 à 5 %	0 à 1 % ⁹

À propos de la Sun Life

Constituée en 1865, la Sun Life aide les gens d'ici à gérer et à faire croître leur actif depuis plus de 150 ans.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET GESTION RIGOREUSE DU RISQUE

- Fournisseur de services financiers à l'échelle internationale dont l'actif géré total s'élève à plus de 1 100 milliards de dollars*.
- Une institution financière parmi les plus anciennes et les plus dignes de confiance au Canada, qui est reconnue pour sa stabilité et sa gestion éprouvée et rigoureuse du risque.

EXPERTISE EN MATIÈRE DE GESTION DE PLACEMENTS

- Fonds de placement offerts par des gestionnaires de portefeuilles mondiaux de premier plan.
- Nous mettons l'accent sur la gestion du risque en fonction de l'expérience, des connaissances et de l'innovation.

PRODUITS ET SERVICES DE POINTE

- Gamme complète de produits d'assurance et de placement de pointe pour les particuliers et les entreprises.
- Engagement à l'égard de l'excellence du service.

FONDS DE PLACEMENT GARANTI SUN LIFE

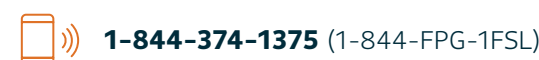
VUE D'ENSEMBLE DES PRODUITS

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

*Au 31 décembre 2019, pour l'ensemble des sociétés du groupe Sun Life.

Placements mondiaux Sun Life est le nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Financière Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2020. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.



¹Les retraits ont une incidence sur la valeur des garanties du contrat.

²Pour les fonds immobilisés, si le revenu garanti à vie est supérieur au paiement maximal du FRV, les clients pourraient ne pas avoir la possibilité de retirer le plein montant du revenu garanti à vie. Reportez-vous à la notice explicative et au contrat pour obtenir plus de renseignements.

³La date de début du versement du revenu peut faire l'objet de restrictions d'âge en fonction du type d'enregistrement du contrat.

⁴Si le client détient d'autres unités admissibles aux tarifs Gestion privée, la valeur marchande des unités de la série Revenu est comprise dans la valeur marchande totale des unités admissibles aux tarifs Gestion privée. Cependant, les unités de la Série revenu ne sont pas admissibles à la réduction des frais de gestion.

⁵Une récupération proportionnelle de la commission s'applique si le rentier décède dans les 90 jours de la date de début du contrat.

⁶Comprend l'intérêt quotidien du fonds Achats périodiques par sommes fixes Sun Life.

⁷Aucune commission pour ventes n'est payée pour les dépôts dans ces fonds. Une commission est payée si le client passe à des fonds à long terme.

⁸La commission de suivi augmente et atteint le montant de la commission de suivi pour fonds avec FPS après trois ans.

⁹Taxes applicables en sus.

¹⁰Aucune commission de suivi n'est versée les 2 premières années.



Fonds de placement garanti (FPG) Financière Sun Life

VUE D'ENSEMBLE DES PRODUITS

	Objectifs des clients	Âge maximal pour les dépôts de primes ¹	Garantie à l'échéance ¹ Maturity guar	Garantie au décès ¹	Réinitialisations ¹	Revenu garanti à vie ²	Dépôt minimal	Dépôt maximal	Tarifs Gestion privée	Nombre de fonds	RFG (sauf fonds du marché monétaire)	Part maximale de fonds d'actions
Solutions FPG Sun Life – Série Placement Personnes âgées de 25 à 90 ans. Clients qui veulent se constituer une épargne.	<ul style="list-style-type: none"> • Occasions de croissance grâce à une exposition maximale aux actions • Accès aux fonds¹ 	REER/CR/REER immobilisé/REIR – 71 ans Non enregistré/CELL – 90 ans FERR/FRV/FRR/FRVR/FRRR – 90 ans	75 % à l'échéance du contrat (à l'âge de 100 ans)	75 % des dépôts	Aucune	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt initial de 500 \$ • Dépôts subséquents de 100 \$ • PB de 50 \$ • 5 000 \$ dans le fonds APSF 	Approbation de la Financière Sun Life requise avant tout dépôt de 1 000 000 \$ ou plus	Valeur de marché minimale de 250 000 \$ dans des unités admissibles aux tarifs Gestion privée	Environ 60	Environ 1,28 à 3,23 %	100 % de fonds d'actions
Solutions FPG Sun Life – Série Succession Personnes âgées de 50 à 80 ans. Clients qui se préparent ou qui sont à la retraite.	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance et protection de la valeur de la succession • Planification de la succession à un prix raisonnable • Accès aux fonds¹ 	REER/CR/REER immobilisé/REIR – 71 ans Non enregistré/CELL – 90 ans FERR/FRV/FRR/FRVR/FRRR – 90 ans <i>Les dépôts versés entre 81 ans et 90 ans ont des options de placement et des options de frais de souscription limitées. Consultez le document Coup d'œil sur les fonds pour obtenir la liste des options offertes.</i>	75 % à l'échéance du contrat (à l'âge de 100 ans)	100 % des dépôts	<ul style="list-style-type: none"> • Réinitialisations automatiques annuelles de la garantie au décès à l'anniversaire du contrat selon le rendement du marché, jusqu'à l'âge de 80 ans. 	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt initial de 500 \$ • Dépôts subséquents de 100 \$ • PB de 50 \$ • 5 000 \$ dans le fonds APSF 	Approbation de la Financière Sun Life requise avant tout dépôt de 1 000 000 \$ ou plus	Valeur de marché minimale de 250 000 \$ dans des unités admissibles aux tarifs Gestion privée	Environ 55 <i>(environ 15 fonds pour les dépôts versés entre 81 ans et 90 ans)</i>	Environ 1,38 à 3,54 %	100 % de fonds d'actions <i>Nota : les fonds où on peut verser des dépôts entre 81 ans et 90 ans affectent moins d'actif aux actions.</i>
Solutions FPG Sun Life – Série Revenu Personnes âgées de 55 à 75 ans. Clients qui se préparent ou qui sont à la retraite.	<ul style="list-style-type: none"> • Souhait d'un revenu garanti à vie dans les 5 ans suivant le dépôt • Accès aux fonds¹ 	REER/CR/REER immobilisé/REIR – 71 ans Non enregistré/CELL – 90 ans FERR/FRV/FRR/FRVR/FRRR – 80 ans	75 % à l'échéance du contrat (à l'âge de 100 ans)	75 % des dépôts	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu garanti à vie dès l'âge de 50 ans¹. • Le montant du revenu garanti à vie est basé sur les taux de revenu minimal au moment du dépôt. • Chaque année où le client reporte la date de versement du revenu, un revenu garanti à vie supérieur est disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt initial de 25 000 \$ • Dépôts subséquents de 500 \$ • PB de 100 \$ une fois le dépôt initial effectué 	Approbation de la Financière Sun Life requise avant tout dépôt de 1 000 000 \$ ou plus	Admissible à certains avantages ⁴	Fonds unique : Fonds de revenu stratégique	Environ 2,82 %	s. o.
Avantage à vie FPG Sun Life Personnes âgées de 50 à 70 ans. Clients qui prendront leur retraite dans 5 ans ou plus.	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu minimal garanti à vie • Occasions de tirer avantage des rendements favorables du marché et de la hausse des taux d'intérêt • Accès aux fonds¹ 	REER/CR/REER immobilisé/REIR – 71 ans Non enregistré/CELL – 80 ans FERR/FRV/FRR/FRVR/FRRR – 80 ans	75 % à l'échéance du contrat (à l'âge de 100 ans)	75 % des dépôts	<ul style="list-style-type: none"> • Réinitialisations automatiques annuelles du revenu garanti à vie à l'anniversaire du contrat au cours des années précédant la date de début du versement du revenu; la réinitialisation du revenu est fonction du rendement favorable du marché et de la hausse des taux d'intérêt. • Une réinitialisation supplémentaire a lieu lors du choix du revenu afin de cristalliser éventuellement un revenu garanti à vie supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu garanti à vie dès l'âge de 50 ans¹. • Le montant du revenu garanti à vie est basé sur les taux de revenu minimal au moment du dépôt. • Les réinitialisations peuvent augmenter encore le revenu garanti à vie si le rendement des marchés est favorable et les taux d'intérêt sont en hausse. • Chaque année où le client reporte la date de versement du revenu, un revenu garanti à vie supérieur est disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt initial de 25 000 \$ • Dépôts subséquents de 500 \$ • PB de 100 \$ une fois le dépôt initial effectué • 5 000 \$ dans le fonds APSF 	Approbation de la Financière Sun Life requise avant tout dépôt de 1 000 000 \$ ou plus	Valeur de marché minimale de 250 000 \$ dans des unités admissibles aux tarifs Gestion privée	Environ 40	Environ 2,49 à 4,04 %	Environ 70 % de fonds d'actions
Protection FPG Sun Life Personnes âgées de 40 à 75 ans. Clients qui souhaitent épargner pendant 15 ans ou plus.	<ul style="list-style-type: none"> • Souhait d'investir sur le marché • Accès aux fonds¹ 	REER/CR/REER immobilisé/REIR – 71 ans Non enregistré/CELL – 80 ans FERR/FRV/FRR/FRVR/FRRR – 80 ans	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des dépôts effectués au cours de la première année avant la date d'anniversaire du contrat et 75 % des dépôts par la suite. • La date de la garantie à l'échéance est 15 ans après le dépôt initial ou à partir de la date de la réinitialisation la plus récente. • À la fin de la période de 15 ans, le contrat peut être renouvelé et la garantie à l'échéance de 100 % s'applique aux dépôts effectués au cours de la première année après la réinitialisation ou le renouvellement. • La garantie à l'échéance passe à 75 % si, au moment du renouvellement, il reste moins de 15 ans avant l'échéance du contrat. • Le contrat arrive à échéance à l'âge de 100 ans. <i>Les réinitialisations et les renouvellements de contrat reportent la date de la garantie à l'échéance. Consultez la section relative aux réinitialisations.</i> 	100 % des dépôts	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à quatre réinitialisations de la garantie à l'échéance par an, à la demande du client, selon le rendement du marché jusqu'à l'âge de 80 ans. • Les réinitialisations reportent de 15 ans la date de la garantie à l'échéance. • Réinitialisations automatiques annuelles de la garantie au décès à l'anniversaire du contrat selon le rendement du marché, jusqu'à l'âge de 80 ans. 	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt initial de 1 000 \$ • Dépôts subséquents de 500 \$ • PB de 50 \$ une fois le dépôt initial effectué • 5 000 \$ dans le fonds APSF 	Approbation de la Financière Sun Life requise avant tout dépôt de 1 000 000 \$ ou plus	Valeur de marché minimale de 250 000 \$ dans des unités admissibles aux tarifs Gestion privée	Environ 20	Environ 2,26 à 4,28 %	100 % de fonds d'actions

Légende

APSF : achats périodiques par sommes fixes

CELLI : compte d'épargne libre d'impôt

CRI : compte de retraite immobilisé

FERR : fonds enregistré de revenu de retraite

FPS : frais payables à la souscription

FRRRI : fonds de revenu de retraite immobilisé

FRRR : fonds de revenu de retraite réglementaire

FRVR : fonds de revenu viager restreint

FRV : fonds de revenu viager

FSD : frais de souscription différés

FSR : frais de souscription réduits

RCC : Récupération de commission - conseiller

REER immobilisé : régime d'épargne-retraite immobilisé

REER : régime enregistré d'épargne-retraite

REIR : régime d'épargne immobilisé restreint

RFG : ratio des frais de gestion

PB : prélèvement bancaire

Pour en savoir plus, visitez notre site : fpgsunlife.ca

¹Dans tous les cas, âge au 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint cet âge.